

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Ville d'Amiens



Conception : Service communication - Amiens Métropole - Juillet 2010 © photos : L. Roussain / Amiens Métropole



www.amiens.fr

Le Projet Educatif Global vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions éducatives menées pour et avec, les enfants, les adolescents et les jeunes.

Il doit permettre de conforter la démocratie, la solidarité, l'écologie, la mobilité et de faire partager ces valeurs aux jeunes et aux familles.



Le projet éducatif global constitue le socle commun de toutes les actions menées ou soutenues par la Ville pour les 0 - 25 ans dans les domaines de l'éducation, du loisir, du sport, de la culture, de l'art et de la formation des citoyens.

Le projet éducatif global de la ville d'Amiens s'inscrit dans le cadre du projet municipal fondé sur les valeurs de solidarité, d'écologie et de démocratie. Il s'agit de réduire les inégalités, d'assurer la mixité sociale, de développer un vivre ensemble solidaire, de favoriser les liaisons, les échanges entre les quartiers, avec d'autres villes, d'autres pays, d'expérimenter de nouvelles formes de participation, de démocratie locale pour permettre à chacun de se sentir bien dans sa ville.

Ce projet éducatif global, citoyen, solidaire et concerté, constitue un levier pour plus d'égalité, et plus de justice dans la ville. Il vise la réussite éducative de toutes et de tous. Il partage les valeurs et les méthodes de l'éducation populaire qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de s'épanouir et de prendre part à la vie de la cité.

Gilles DEMAILLY
Maire d'Amiens
Président d'Amiens
Métropole

Marion LEPRESLE
Adjointe au Maire d'Amiens
Chargée de l'éducation

Lucien FONTAINE
Adjoint au Maire d'Amiens
Chargé de la jeunesse





LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

DU PROJET EDUCATIF GLOBAL



OBJECTIFS TRANSVERSAUX

la démocratie

- S'appuyer sur la vitalité des populations et des partenaires institutionnels et associatifs pour mettre en œuvre et faire vivre les lieux de débat, les instances de concertation.
- Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents) aux réflexions et aux choix concernant les actions menées ou à mener ; développer les actions en tenant compte des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes.
- Favoriser la mixité sociale, la mixité entre les filles et les garçons.

la solidarité

- Garantir l'équité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire, garantir à tous l'accès à ces activités.
- Améliorer l'information des familles, des enfants et des jeunes sur l'offre éducative.
- Soutenir, accompagner les parents dans leur rôle éducatif.
- Favoriser l'accessibilité des activités aux personnes handicapées.
- Promouvoir les actions de socialisation.
- Promouvoir les actions de solidarité.

DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ

ÉCOLOGIE
MOBILITÉ...

l'écologie

- Permettre aux jeunes et aux familles de s'approprier, de mesurer et de prendre en compte les enjeux du développement durable, développer les activités pédagogiques liées à l'environnement.
- Amener l'enfant et le jeune vers une citoyenneté active et participative pour qu'il devienne maître de son devenir et pour qu'il puisse agir positivement sur le monde qui l'entoure.
- Favoriser les actions de prévention en matière de santé.

la mobilité

- Développer les activités de telle sorte qu'elles favorisent la mobilité, l'autonomie, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.
- Développer les actions permettant les échanges, les rencontres au niveau de la ville, du département, de la région et de pays voisins.
- Favoriser les projets artistiques et les pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité et développer l'apprentissage du « vivre ensemble » ; favoriser les animations, les ateliers interculturels.
- Encourager la pratique sportive de tous, développer une offre sportive publique et égalitaire, permettre la découverte des différentes formes de pratiques sportives (découverte, initiation, animation ou perfectionnement), favoriser les passerelles entre les actions développées par la municipalité et celles mises en œuvre par les clubs sportifs (pratiquants, éducateurs, arbitres, bénévoles).
- Développer les actions de loisirs éducatifs.





LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET EDUCATIF GLOBAL



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Participer à l'éveil et au développement des 0-3 ans

→ Développer l'offre en structure collective en s'adaptant aux évolutions sociales et en prenant en compte les besoins spécifiques

- > Quantifier et territorialiser les besoins en structures collectives (diagnostic) ; équilibrer l'offre en développant de nouveaux équipements à l'échelle de la commune à raison de 50 places par an sur 6 ans ; ouvrir de nouvelles crèches municipales ; soutenir les initiatives associatives et les réseaux de solidarité partageant les valeurs et les finalités de la politique municipale ; développer les projets de lieux et classes passerelles ; garantir le maintien de l'accueil des très petits (2 ans) à l'école maternelle.

Élaboration d'un schéma local petite enfance

→ Conforter la vocation sociale et l'action publique « petite enfance »

- La politique de la petite enfance à Amiens s'inscrit dans une volonté de solidarité et de cohésion sociale afin de réduire les difficultés rencontrées par les familles en raison de leur situation sociale et familiale.

Développer l'offre d'accueil



Les actions devront être multiples et complémentaires pour trouver des solutions à tous niveaux :

- > Construire une offre pérenne face à toutes les situations de handicap ; mettre en œuvre une nouvelle politique en matière de critères d'accueil pour faciliter l'accès des familles les plus fragilisées ; penser les projets en y intégrant la notion de prévention ; soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

→ Développer les activités culturelles et artistiques en direction des enfants de moins de 3 ans

→ Assurer l'accompagnement des familles dans leur choix de mode d'accueil

- > Créer un service municipal petite enfance : écoute des demandes, analyse des besoins et information des familles sur l'offre des modes d'accueil à l'échelle de la ville ; concevoir et organiser un réseau efficace de points d'accueil des familles ; centraliser les inscriptions ; instaurer une transparence du dispositif d'attribution des places.

Mise en place d'un accueil centralisé, en capacité, d'écouter les demandes, d'analyser les besoins et informer les familles.



→ Penser et développer les actions en prenant en compte les enjeux du développement durable

- > Dans le cadre de projet de construction de nouveaux équipements, comme dans le cadre de travaux de réhabilitation, rechercher la labellisation « Haute Qualité Environnementale » ; utilisation de matériaux naturels, recyclables, isolation maximum, utilisation maximum de la lumière naturelle ...
- > Au quotidien, et dans le fonctionnement des structures, assurer la surveillance de la qualité de l'air, travailler à la réduction des déchets, alimentation équilibrée et respectueuse du développement durable (utilisation de produits locaux, frais, de saison, introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique...).

→ Développer les lieux et temps d'échange entre les professionnels et les familles

- > Développer la participation des parents ; intégrer les parents dans les groupes de travail des dispositifs partenariaux ; créer des instances de concertation avec les professionnels, les partenaires associatifs et institutionnels et les parents afin de réfléchir conjointement aux conditions d'accueil.

Remise en place des Conseils d'établissement et du Conseil de la crèche.

→ Animer et coordonner les priorités du schéma local de la petite enfance à l'échelle de la ville

- L'établissement des projets, le suivi des actions et leur contrôle, l'animation du partenariat et l'évaluation de l'évolution des enjeux dans le domaine de la petite enfance sont des fonctions nécessaires à la réussite de l'ensemble des orientations générales arrêtées dans le schéma petite enfance.

- > Création d'une mission de coordination du schéma, elle s'appuiera sur des outils de pilotage à créer et mettre en œuvre ; mettre en réseau l'ensemble des partenaires de la petite enfance, développer les actions transversales, permettre les échanges de pratiques, les projets inter-structures...

→ Mettre en place une politique de recrutement attractive pour le personnel petite enfance

Introduction dans les repas de denrées issues de l'agriculture biologique, surveillance de la qualité de l'air intérieur ...



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Favoriser la réussite et l'épanouissement de tous les enfants en poursuivant l'implication de la Ville dans les actions menées en temps scolaire.



→ Offrir des conditions de travail et de vie de qualité dans toutes les écoles de la ville

> Réaliser le plan « travaux école » défini sur la base du diagnostic réalisé pendant l'été 2008 et

mettant en évidence la vétusté de nombreux bâtiments scolaires.

Les travaux ayant une incidence énergétique sont exécutés pour satisfaire au Développement Durable.

Il s'agit ici de garantir à chaque enfant les conditions matérielles d'accueil permettant à l'acte éducatif de se mettre en œuvre de manière optimale.

> Assurer la qualité de la restauration scolaire ; alimentation équilibrée et respectueuse du développement durable (introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, utilisation de produits locaux, frais, de saison,...).

> Poursuivre l'équipement en matériel informatique de chaque école maternelle et élémentaire et participer au déploiement des ENT sur la Ville.

→ Poursuivre l'implication de la ville dans les actions menées en temps scolaire (activités culturelles et sportives, éducation au développement durable et activités pédagogiques liées à l'environnement, actions santé, actions permettant la découverte de l'autre et l'ouverture sur le monde ...)

> Assurer une meilleure information des directeurs d'écoles quant aux possibilités de soutien et/ou d'intervention de la Ville et d'Amiens Métropole en temps scolaire (maintien des études surveillées, financement des projets d'écoles, participation au financement des déplacements des enfants pour les sorties pédagogiques, mise en place de classes de découverte...).

> Veiller à ce que ces interventions s'intègrent dans le projet d'école et correspondent aux objectifs du Projet Educatif Global, mieux articuler les projets d'écoles et les projets territoriaux.

> Formaliser les relations avec l'Education nationale dans le cadre d'une convention.

Réaliser le plan « travaux écoles », Mobilisation de 6 millions d'euros par an pour réhabiliter l'ensemble des écoles. Introduction des produits Bio dans la restauration scolaire, Poursuivre l'équipement en matériel informatique de chaque école...

Financement des classes de découverte et soutien aux projets élaborés par les écoles.



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour les 3-15 ans, sur les temps périscolaires et extrascolaires permettre aux enfants et adolescents de découvrir et de pratiquer des activités éducatives, de loisirs, culturelles et sportives.



→ Garantir la qualité des actions mises en œuvre

- > Développer les lieux d'accueil (matin et soir) et définir pour ces temps périscolaires (accueil du matin, du soir et temps du midi) un projet permettant de qualifier ces temps d'animation.
- > Développer les échanges, les rencontres (inter-centres, inter-secteurs, échanges avec d'autres villes).
- > Permettre une meilleure inter-connaissance entre les structures municipales / métropolitaines et les associations.
- > Développer les relations, les coopérations, les partenariats entre les structures de loisirs et les équipements culturels et sportifs.
- > Mieux qualifier les personnels de l'animation et les intervenants sportifs pour garantir la qualité des animations.
- > Soutenir les équipes (formation, personnel spécifique ...) concernant l'accueil d'enfants nécessitant une prise en charge particulière.
- > Elaborer pour les personnels de l'animation un plan de formation permettant l'accès aux formations diplômantes (BPJEPS) et prenant en compte le besoin de formation continue (création

- d'un lieu ressource, organisation de temps permettant l'échange de pratique...).
- > Veiller à une meilleure utilisation des locaux scolaires et des équipements sportifs.
- > Optimiser l'utilisation des ressources offertes par les BCD, CDI, les salles informatiques.

→ Développer l'offre d'activités en tenant compte des besoins spécifiques

- > Garantir l'existence et l'accès, à l'échelle du territoire de la commune, de services d'accueil éducatif et de loisirs dans les temps péri et extrascolaires et ce en tenant compte des besoins réels des familles et des jeunes.
- > Rendre les CLSH accessibles à tous, développer les structures, les actions en direction des 12-15 ans et, dans ce cadre, développer les passerelles avec les centres de loisirs.
- > Développer les actions en direction des 13-18 ans en soirée et le samedi
- > Développer les départs en vacances des jeunes et notamment des 10-15 ans
- > Développer les actions de prévention en matière de santé sur le temps du midi et en centre de loisirs.



→ Permettre une plus grande participation des enfants dans les activités menées ou à mener

- > Intégrer davantage les enfants à la vie des structures.
- > Développer l'apprentissage de l'autonomie ; prendre le jeune comme acteur de ses activités de loisirs, lui donner la possibilité de choisir ses activités, de développer ses projets.
- > Mettre en place des « conseils de centres de loisirs » : espaces d'échanges et de concertation avec les parents et les enfants.
- > Créer un conseil de la jeunesse doté d'un collège « 12-15 ans » ; espace de dialogue avec les élus et possibilité de mener à bien des actions.

→ Développer les rencontres, les échanges avec les familles

- > Développer l'information des familles, des enfants et des jeunes quant aux activités mises en œuvre.
- > Soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- > Associer les parents aux groupes de travail concernant les actions menées ou à mener.
- > Se préoccuper de la qualité du vivre ensemble, de l'environnement des familles fragilisées par les difficultés économiques et/ou relationnelles.
- > Développer les actions permettant de lutter contre l'isolement, élaborer des projets d'actions collectives favorisant le lien social et la reconnaissance, la construction de solidarités de proximité.

Développer l'information des familles, des enfants et des jeunes quant aux activités mises en œuvre, Conseil au sein des structures, travail partenarial avec les « espaces rencontre » associatifs ...



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour les 16-25 ans, promouvoir une dynamique partenariale afin de mettre en œuvre une politique jeunesse qui relève à la fois du travail social et du travail éducatif et prenne en compte l'ensemble des champs à considérer : la citoyenneté, la formation, l'emploi, le logement, la mobilité, les loisirs, la santé, la prévention, le sport, la culture ...

→ Garantir la qualité des actions mises en œuvre

- > Retravailler les missions des animateurs jeunesse et leurs modes d'intervention, valoriser les savoir-faire et favoriser les échanges de pratiques.
- > Permettre une meilleure inter-connaissance entre les structures municipales / métropolitaines et les associations.
- > Développer les partenariats, les collaborations nécessaires à la mise en œuvre des actions menées avec et en direction des jeunes dans l'ensemble des champs considérés (collèges, lycées, centres sociaux, associations, CRIJ, Mission Locale...).
- > Redéfinir les objectifs et le contenu des actions ayant pour but de soutenir les projets et les initiatives prises par les jeunes.

- > Développer les échanges, les rencontres (inter-centres, inter-secteurs, échanges avec d'autres villes).
- > Elaborer pour les personnels de l'animation un plan de formation permettant l'accès aux formations diplômantes et prenant en compte le besoin de formation continue.



Travail partenarial avec le service jeunesse et sport, les centres sociaux, les associations ...



Conseil de la Jeunesse, opération « Quai des jeunes », mise en place de « chantiers citoyens », opération « Nuit du vivre ensemble » ..

→ Développer l'offre d'activité en tenant compte des besoins spécifiques

- > Garantir l'existence et l'accès à l'ensemble des actions et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire de la commune.
- > Favoriser la mobilité des jeunes en tenant compte du phénomène de « socialisation séparée » ; distance qui s'accroît entre les jeunes en capacité d'autonomie et les jeunes « en errance », exclus ; clivage existant entre des jeunes « captifs » d'un territoire et des jeunes de plus en plus mobiles.
- > Développer les espaces d'accueil et d'information destinés à la jeunesse et prendre en compte l'expertise des jeunes pour la conception, la production et l'organisation de l'offre d'information.
- > Développer les actions en direction des 13-18 ans en soirée et le samedi et travailler à la mise en œuvre d'un CAJ sur le secteur Sud.
- > Créer des lieux « ressources » et promouvoir l'éducation populaire, l'action culturelle et l'action sociale.
- > Créer des espaces d'accompagnement des projets des jeunes et des pépinières « Initiatives jeunes ».
- > Travailler à la création de deux nouveaux centres sociaux (secteurs Marivaux et Elbeuf).
- > Développer les actions permettant l'apprentissage de l'autonomie et la mobilité.

→ Permettre une plus grande participation des jeunes dans les actions menées ou à mener

- > Reconnaître les jeunes comme acteurs dans la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse.
- > Intégrer davantage les jeunes à la vie des structures.
- > Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité.
- > Créer un conseil de la jeunesse doté d'un collège « 16-25 ans » ; espace de dialogue avec les élus et possibilité de mener à bien des actions.





MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF GLOBAL



MISE EN ŒUVRE

LES PRINCIPES DE TRAVAIL DÉFINIS

→ **Le travail d'information, de consultation et de concertation initié dans le cadre du Contrat d'Objectif 2009 se poursuivra afin de permettre la participation de l'ensemble des acteurs éducatifs à la mise en œuvre, au suivi et au pilotage du Projet Educatif Global.**

→ **Les objectifs poursuivis :**

> Développer des démarches de pilotage, d'animation et d'évaluation sur les différentes dimensions du Projet Educatif (politique, thématique, territoriale).

> Assurer l'animation des réseaux d'acteurs mobilisés afin d'accompagner la dynamique de projet et d'assurer la transversalité nécessaire.

> Assurer la coordination des actions menées par l'ensemble des services ville et métropolitains concernés (Sport, Culture, Education Jeunesse, CCAS, Mission Santé, Mission Développement Durable, Politique de la Ville, Services de Proximité).

> Mettre en place un partenariat global et territorial mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs ; assurer la coordination transversale et globale de l'action éducative basée sur l'implication de tous les partenaires éducatifs : parents, associations, institutions, services municipaux et d'Amiens Métropole, enfants et jeunes.

> Consulter et concerter de manière régulière les habitants (création de conseil d'usagers, de forums jeunes, du conseil de la jeunesse, mobilisation des conseils d'habitants, des coordinations associatives ...) les partenaires associatifs et institutionnels ; développer des espaces d'échanges, de débat et permettre les partenariats.

> Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des territoires permettant de créer les conditions d'élaboration de projets.

→ **Les instances de pilotage et d'animation**

> Afin de limiter les effets d'empilement des dispositifs, de réintroduire du sens et d'assurer une plus grande cohérence et lisibilité de l'action, ces instances doivent être constituées sur la base d'un partenariat large et dynamique ; les différents « leviers éducatifs » (école, famille, structures de loisirs...), leurs vocations, leurs fonctions respectives (enseigner, éduquer, transmettre...) doivent y trouver les espaces permettant le travail collaboratif nécessaire à la mise en œuvre du Projet Global.



> **Les instances doivent être organisées en tenant compte des 3 dimensions du Projet :**

- Un comité de pilotage politique coprésidé par l'élue en charge de l'Enfance, de l'Education et de la Restauration Scolaire et l'élue en charge de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des centres de loisirs maternels et primaires.
- Un comité de coordination technique pouvant s'organiser en groupe de travail thématique et territorial.

Le comité de pilotage politique

Il se réunit 2 à 3 fois par an.

Il est le garant du respect des objectifs et principes fixés dans le Projet. Il s'assure de la mise en cohérence de l'ensemble des actions éducatives menées.

Il identifie les contractualisations qu'il est nécessaire de mettre en œuvre avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Le comité de coordination technique

Il se réunit 1 à 2 fois par an et s'organise en groupe de travail thématique et territorial autant que nécessaire. Il s'agit de permettre le partage d'éléments de diagnostic, de favoriser une meilleure interconnaissance, d'établir des complémentarités, des démarches de coopération entre les acteurs, de développer les

rencontres, les échanges entre les réseaux d'acteurs existants et mobilisés aujourd'hui à l'échelle d'un territoire ou d'une thématique...

Le comité de coordination technique identifie l'ensemble des actions menées ou à mener permettant d'atteindre les objectifs du Projet Educatif Global. Il travaille à leur mise en cohérence, à leur développement et propose au comité de pilotage politique les pistes d'amélioration nécessaires à la mise en œuvre du projet.



IL NE S'AGIT PAS DE FRAGMENTER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MAIS DE RENDRE EFFECTIVEMENT POSSIBLE LA MOBILISATION, LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS. DANS CHACUNE DE CES INSTANCES, L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PROJET DOIVENT ÊTRE IMPLIQUÉS ; LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS, LES ACTEURS ASSOCIATIFS, LES FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE. ENTRE CES INSTANCES DES TEMPS ET DES ESPACES D'ÉCHANGE SERONT INSTAURÉS AFIN DE PERMETTRE LA PRODUCTION D'EXPERTISE PARTAGÉE, LES COLLABORATIONS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ■

